Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250511-DE

Délibération

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Claire LE FLOC'H a donné pouvoir à Valérie KERGOURLAY
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Frédéric LE BRIS
Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 04 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025/05/11
OBJET : Tableau des emplois - Modification

Monsieur le maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, l'assemblée délibérante adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

Aujourd'hui, les postes au pôle technique – hors responsable de service – sont calibrés du grade d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1re classe, alors que le candidat nouvellement retenu pour le poste d'agent de maintenance des équipements est agent de maîtrise. Historiquement, ce cadre d'emploi a été créé pour reconnaître des métiers techniques plus spécialisés, autonomes et parfois encadrants, situés entre l'exécution simple et l'expertise des techniciens, et le répertoire des métiers prévoit d'ailleurs que la fonction d'ouvrier de maintenance des bâtiments peut relever aussi bien des adjoints techniques que des agents de maîtrise. Afin d'assurer la cohérence entre les missions exercées et le grade requis, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250511-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances / personnel du 1er décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tableau des emplois comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Postes pourvus	Postes vacants	ETP
Pôle Affaires Générales					
Secrétaire général / Directeur Possibilité d'emploi non titulaire Art.3-3 (2)	Attaché	Attaché principal	1		1
Chargé d'accueil et de l'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		1
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère cl	1		1
Chargé de l'urbanisme	Adjoint administratif	Rédacteur	1		1
Chargé de la solidarité et de la communication	Adjoint administratif	Rédacteur	1		1
Pôle Technique					
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère cl	1		1
Jardinier des espaces horticoles et naturels, assistant logistique et assistant de prévention	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		1
Jardinier des espaces horticoles et naturels	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		1
			1		1
Agent d'exploitation de la voirie publique	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	3		3
Ouvrier polyvalent de maintenance des équipements	adjoint technique agent de maitrise	adjoint technique principal de 1ère cl agent de maitrise principal	2		2
Pôle Enfance Jeunesse					
Responsable restauration collective	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère cl	1		1
Agent de production culinaire	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	2		1
					1
Agent de production culinaire et animateur enfance/jeunesse	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		1
Responsable animation jeunesse et vie scolaire	Animateur	Animateur principal de 1ère cl Attaché spécialité animation Attaché principal spécialité animation	1		1
Animateur espace jeunes	Adjoint d'animation	Animateur	1		0,8
Animateur Référent périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère cl	1		1
Animateur enfance/jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère cl	4		1
					0,74
					0,86
					0,69
ATSEM	ATSEM Principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère cl	5		3
					0,85
					0,9
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		0,77
			1		0,94
			32	0	30,55
			32		

Tableau des emplois au 01/01/2026

POUR : 21 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250511-DE

Fait et délibéré en Mairie, le 11 décembre 2025,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 12 décembre 2025,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au maire,
Nicolas POSTIC



